

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2022/ 172

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET ARTICLES CHAUSSANTS

LOT 1 : CHAUSSURES DE SECURITE

LOT 3 : VÊTEMENTS PROFESSIONNELS SECTEUR TECHNIQUE

LOT 4 : VÊTEMENTS DE NETTOYAGE ET DE RESTAURATION

ACTES MODIFICATIFS 1 : RG FRANCE

1-1 MARCHES

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2022** de la Commune voté le **17 Décembre 2021**,

Vu l'inscription à l'Article **60636** du Budget Principal,

Vu la décision municipale n°**2020/104** en date du **13 Novembre 2020** relative au marché de vêtements de travail et articles chaussants avec la société **RG FRANCE**,

Considérant le caractère exceptionnel et imprévisible de la hausse des prix liée à plusieurs facteurs,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer les actes modificatifs n°**1** aux lots **1** - chaussures de sécurité, **3** - vêtements professionnels secteur technique et **4** - vêtements de nettoyage et de restauration afin de prendre en considération la forte évolution des coûts du textile, du transport et de l'énergie. Les actes modificatifs prennent effet à compter de leur notification et ce, jusqu'à reconsidération contractuelle au **31 décembre 2022**.

Article 2 : Les bordereaux des prix actualisés remplacent les précédents. Le montant maximum du marché de chaque lot reste inchangé.

Article 3 : Les dépenses seront imputées à l'Article **60636** du Budget Principal.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **05 OCT. 2022**
Pour extrait conforme,

Reçu en Sous-Préfecture le **05 OCT. 2022**

Mis en ligne sur le site de la Ville le

05 OCT. 2022

Le Maire,



Bertrand RINGOT